

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2015

Publication : 24/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE  
**COMMUNE DE BLENOD LES PONT-A-MOUSSON**  
**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**  
**du 18 décembre 2015**

Conseillers en exercice	13
N° d'ordre	29/2015

L'an deux mille quinze, le 18 décembre, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué le 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Ambroise Croizat, sous la présidence de Monsieur Bernard BERTELLE.

Etaient présents tous les membres en exercice, sauf représentés : Monsieur Cédric BOURZEIX par monsieur Julien HEZARD et madame Régine PERNEL par monsieur Roland KUHN

Il a été procédé, conformément à l'article 10 du règlement intérieur à la désignation de Monsieur Stelvio FLEURY, Secrétaire de séance.

**TARIFS RESTAURATION ET ANIMATION DU FOYER**

**VU** le code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil d'Administration, le Président entendu, après en avoir délibéré :

**DECIDE**

De fixer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les tarifs des prestations suivantes :

Restauration	
repas	7,00 €
supplément, café	1,00 €
boisson	1,60 €
repas amélioré	17,50 €
repas actif	9,60 €
repas servi au personnel communal	5,00 €
repas animation 3ème âge	17,50 €
repas servis au centre de loisirs	5,10 €
goûter au centre de loisirs	1,50 €

Accueil périscolaire	
repas midi Blénod	5,10 €
goûter Blénod	1,50 €

Repas servis au centre d'hébergement	
petit-déjeuner / formule 1	5,00 €
1 repas / formule 1	13,00 €
petit-déjeuner / formule 2	8,00 €
1 repas / formule 2	20,00 €

Harmonie corporelle
37,00 €

Les recettes seront inscrites à l'article 706 "prestations de service" du budget 2016 du Centre Communal d'Action Sociale.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Affichée le _____
Dépôt Préfecture le _____
Notification le _____

Pour Extrait Conforme,  
**Le Président,**

**Bernard BERTELLE**